

# Une franc-maçonnerie bretonne au microscope

par ANDRÉ KERVELLA

1744-2006,  
LA FRANC-MAÇONNERIE  
EN MORBIHAN

par Yannic Rome  
Liv'Éditions, Le Faouët, 2006,  
252 p. 25 €

**Pour la première fois, toute la franc-maçonnerie du même département depuis deux siècles et demi est recensée.**

En 1992, Yannic Rome publiait, à compte d'auteur, une brochure intitulée *La Franc-Maçonnerie à Vannes, Auray, Belle-Île, Ploërmel aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles*. Il en propose aujourd'hui une version remaniée et augmentée. De nouvelles loges apparaissent dans l'étude : à Lorient, Port-Louis, Pontivy, et c'est ainsi que le tour du Morbihan est achevé. Au total, assure-t-il, vingt et un ateliers se recensent dans l'ensemble du département entre 1744 et 2006.

Cet effort d'exhaustivité n'ayant jamais été tenté dans le passé, il mérite d'être salué. Reste à en définir le genre et la méthode. Il s'agit moins d'une histoire que d'un catalogue. À partir d'archives inédites, d'articles de journaux ou de compilations disparates, Rome enchaîne des chapitres qui ont l'allure de fiches de longueurs inégales, grâce auxquelles on passe d'un orient à un autre, ou, à l'intérieur d'un même orient, d'une loge à une autre. Chemin faisant, sont fournies des informations sur les lieux, les dates, les personnages en cause, nonobstant quelques anecdotes.

## Quelques réserves qui n'altèrent pas la qualité d'un exceptionnel travail de recherche

On appréciera donc la concision de certains détails, la volonté constante de se placer au plus près des

sources. En outre, un préambule à portée pédagogique présente un panorama des obédiences actuelles et un lexique définit pour le non spécialiste le sens des mots techniques employés entre initiés. De même, à la fin, un répertoire recense l'ensemble des frères cités dans le corpus documentaire ayant fait l'objet de l'enquête, et y sont indiquées leurs activités professionnelles, en sorte qu'une analyse sociologique peut être esquissée à partir de là.

Mais quelques lacunes font question. Ainsi, dans le long chapitre consacré à *L'Union* (la première loge de Lorient), Rome ne cite jamais son fondateur. Pour évoquer les origines, il s'inspire de deux articles publiés en 1956 et 1971 par Eugène Ruault<sup>1</sup> et Georges Gaigneux<sup>2</sup>. Bien que stimulants, ceux-ci sont peu sûrs, comme lorsque Gaigneux prête à Ramsay, mort en 1743, la capacité de participer en 1752 à la création de l'académie de Marine à Brest<sup>3</sup>.

Mieux vaut chercher ailleurs. La liste Journal<sup>4</sup> et le tableau réalisé en 1765 par la Grande Loge de France<sup>5</sup> donnent à chaque fois, pour 1744, le sieur Poupart de Beaubourg aux fonctions de Vénérable. Et, en effet, une enquête d'identification permet de mettre en avant Alexandre Poupart de Beaubourg, capitaine de vaisseau de la Compagnie des Indes. Les dossiers de la collection Chapelle apportent un indice supplémentaire, qui indique, pour 1744, deux Vénérables à Lorient, Barbarin pour *Saint-Jean de L'Union*, et Poupart de Beaubourg pour *L'Union*<sup>6</sup>. Comme il s'agit de la même loge, il faut admettre que l'un précède l'autre la même année à la première chaire, auquel cas Jean Barbarin, ancien chirurgien navigant de la Compagnie des Indes, affecté en 1741 à l'hôpital de la rue de Bretagne, peut être légitimement retenu comme second pionnier dans la ville ;

1 Ruault, Eugène, « Historique des Loges bretonnes », *La Chaîne d'Union*, février 1956.

2 Gaigneux, Georges, « L'Union », *Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1771.

3 Gaigneux, art. cit., p. 34.

4 Bibliothèque municipale de Lyon, manuscrit 5457. Liste des Loges régulières du royaume de France, faite à l'assemblée de la Grande Loge, tenue le 6 novembre 1744, f° 2. « L'Orient, Poupart de Beaubourg, Saint-Jean. »

5 BNF, FM1 112. Tableau général de tous les vénérables maîtres de Loges, tant de Paris que de Province, 1765, régulièrement constituées par la Grande Loge de France, sous les auspices du respectable Grand Maître de l'Ordre et de son substitut général. [Le Tableau est signé De La Chaussée, à la date du 15 avril 1769] « Poupart de Beaubourg, L'Union, Lorient. »

6 BNF, FM1 110, fonds Chapelle, f° 481 : « Lorient, St Jean de L'Union, Barbarin, 3 pi[èces] 6 novembre 1744 » ; f° 483 : « Orient [sic], L'Union, Poupart de Beau Bourg, 1744, reconsti[tuée] en [blanc] »

or, lui aussi est omis dans l'ouvrage, sauf à le confondre avec un certain Barabon cité en passant, sans plus, par altération de l'orthographe initiale que fournit Gaigneux<sup>7</sup>.

### Le rôle essentiel des navigateurs de la Compagnie des Indes et les cas des abjurations maçonniques à Belle-Île

Un autre oubli regrettable concerne *La Parfaite Union*, qui a fonctionné dans Lorient pendant les années 1750-1760, avec un rayonnement outre-mer et dans d'autres ports de Bretagne, au moins Brest, grâce justement aux personnels navigants de la Compagnie des Indes.

D'autres réserves pourraient être formulées au fur et à mesure que l'on progresse dans l'ouvrage. Comme lorsque le comte James Douglas of Morton, ancien grand maître de la Grande Loge d'Angleterre, est présenté comme ayant tenté d'infiltrer *L'Union* pour l'amener dans le giron londonien, alors qu'il n'est resté que quatre heures dans la ville au début de 1746<sup>8</sup>, ce qui est un peu court pour lui attribuer des manœuvres insidieuses qui n'ont de toute façon pas eu lieu<sup>9</sup>.

Signalons enfin une ambiguïté méthodologique dirimante. Dans ses dernières pages, en rapportant deux cas d'abjurations maçonniques à Belle-Île en 1760 et 1767, Rome note qu'un témoin à la seconde, Jean Aubert, trésorier de l'artillerie, orne sa signature d'un paraphe triponctué. Vu le contexte, où il s'agit de renier une adhésion, la présence de ce paraphe ne peut pas révéler, assure-t-il, un initié, ni là ni dans d'autres cas moins critiques. « *Pour la petite histoire, signalons que la signature d'Aubert est précédée de trois points*

7 Rome, p. 32. Il n'existe pas de Barabon dans les registres de la Compagnie des Indes. Il s'agit là d'une déformation du nom proposé par Gaigneux sous la forme Barbaron (Gaigneux, art. cit., p. 33), ce qui nous rapproche davantage du véritable Barbarin.

8 D'Argenson, René-Louis de Voyer, Journal et mémoires, Veuve Jules Renouard, Paris, 1862, tome IV, p. 330. Morton « avait été visiter le port de Lorient et n'y avait passé que quatre heures ».

9 ANF, Mar. B2 328, Lettre du ministre Maurepas, 14 mai 1746. En post-scriptum : des mesures ont été prises en haut lieu pour ne pas perdre Morton de vue et connaître ses relations dans les ports. « S'il s'en trouvait de suspectes, je n'hésiterais pas à le faire arrêter. » L'arrestation aura lieu à Paris, à la fin de l'année, pour d'autres raisons : Morton visite trop souvent les ambassadeurs des pays étrangers, et les jacobites en exil lui reprochent de leur porter préjudice.



*horizontaux entre deux lignes, comme quoi ils ne prouvent pas indubitablement une appartenance à la Franc-Maçonnerie.*<sup>10</sup> » Des mimétismes peuvent toujours être commis par des profanes. Pourtant, c'est à partir d'une recherche de tels paraphes dans les archives paroissiales de Lorient que Gaigneux fournit la liste des premiers francs-maçons de la cité, liste que l'auteur acceptait telle quelle en entrée de son livre ...

### Un outil pour les initiés du département et pour les historiens

Quoi qu'il en soit, on saura gré à Rome de fournir un ensemble de repères et de références qui manquaient jusqu'à présent pour la connaissance de la succession et de la répartition des loges dans ce département. Certes, point de mise en récit, point de contextualisation dans les tissus socioculturels de chaque orient abordé, mais un catalogue qui facilite l'approche d'un objet protéiforme tout en renseignant sur les personnages les plus remarquables qui ont apporté, durant plus de deux siècles, leur concours au travail fraternel. Sa pédagogie ne peut en aucun cas rebuter le profane, et elle offre aux initiés du Morbihan un bon moyen de connaître les grandes lignes du passé local.

■ A. K.

<sup>10</sup> Rome, p. 206. Personnellement, je ne vois que deux points encadrés de deux parallèles avant la signature d'Aubert.